



A Carcassonne, le 31/01/2022

Note de service

A l'attention du personnel

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : DGS/DRH/SMS
RAMON Priscilla
Assistante sociale du personnel
priscilla.ramon@mairie-carcassonne.fr

Objet : Mise en place procédure de signalement des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Les **RPS**, Risques Psycho-Sociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Par ailleurs, aux termes de l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur doit « prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Dès lors, la collectivité souhaite mettre en œuvre un dispositif global d'alerte, intégrant les nouvelles obligations prévues par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020, à savoir le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dans une considération plus générale, du traitement et de la prévention des risques psychosociaux.

Un dispositif de signalement, interne à la collectivité, est d'ores et déjà à la disposition des agents. Tout agent pourra s'adresser à la cellule d'écoute via ces *numéros d'appel 04.68.77.73.61 (poste de l'assistante sociale Priscilla RAMON) / 04.68.77.71.41 (poste du Conseiller en prévention Stéphane SUDRE)* ou via l'adresse mail cellule.rps@mairie-carcassonne.fr. Un imprimé type (en pièce jointe et consultable sur intranet) vous sera envoyé et devra alors être rédigé, par le signalant puis transmis à l'adresse mail, pour en assurer le traitement.

Ce dispositif est doublé d'une autre possibilité pour les agents, cette fois **totale**ment anonymisée, par le biais d'une *plateforme téléphonique d'accueil, de soutien et d'accompagnement psychologique joignable au 0800.00.67.01 (Service et appel gratuit)*. Cette prestation est assurée par la compagnie d'assurance Gras Savoye (plaquette informative consultable sur intranet). Dans ce cadre, la collectivité ne sera à aucun moment informée du signalement mais l'agent pourra y recueillir le soutien attendu.

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, le formulaire de signalement.

L'Adjointe déléguée au personnel

Liliane GODEFROY

Pièce Jointe :
Formulaire de signalement de RPS
Copie(s) :
Représentants du personnel du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et du Comité Technique